CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Monsieur Marco Schank
Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures
4, Place de l'Europe

L-2918 Luxembourg

N/Réf. : 052/2012 – SH/AW

Luxembourg, le 28 juin 2012

Objet : Avant-projet de RGD fixant en matière de stockage géologique de CO2 les critères de caractérisation et d'évaluation du complexe de stockage potentiel et des environs et les critères pour l'établissement et la mise à jour du plan de surveillance

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 26 juin 2012, vous avez saisi la Chambre des salariés pour avis concernant l'avant-projet de règlement grand-ducal fixant, en matière de stockage géologique du dioxyde de carbone a) les critères de caractérisation et d'évaluation du complexe de stockage potentiel et des environs ; b) les critères pour l'établissement et la mise à jour du plan de surveillance et pour la surveillance postfermeture.

Sur base de l'article 4 du projet de loi relative au stockage géologique du dioxyde de carbone, cet avant-projet de règlement grand-ducal transpose fidèlement le détail des annexes I et II de la directive 2009/31/CE.

La CSL n'a pas d'observations concernant le présent avant-projet de règlement grand-ducal et y marque son accord.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations très distinguées.

Pour la Chambre des salariés,

La direction

René PIZZAFERRI Norbert TREMUTH

Le président

Jean-Claude REDING

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg
B.P. 1263 L-1012 Luxembourg
T. +352 48 86 16-1 F. +352 48 06 14
csl@csl.lu www.csl.lu